

Règlement Intérieur du 1^{er} Open du Sancy à Super-Besse du 5 au 11 juillet 2025

Article 1 : Date, lieu et Organisation

L'open du Sancy est organisé par l'Echiquier Clermontois Arverne. Il se déroulera du 5 au 11 juillet 2025 dans deux salles de l'office de tourisme de Super -Besse. La ronde 1 aura lieu Salle CE, les rondes 2 à ronde 9 auront lieu salle de l'Office de Tourisme.

Un seul tournoi est organisé regroupant l'ensemble des participants.

Adresse des deux salles :

Salle CE (Bâtiment du départ du téléphérique de la Perdrix) **pour la ronde 1**

Rond-point des Pistes
Quartier Centre Station
63610 Super-Besse

Salle des animations de la Maison du Tourisme pour les rondes 2 à 9

Rond-point des Pistes
Quartier Centre Station
63610 Super-Besse

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (C04.3). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE.

Article 3 : La cadence

La cadence est de 1h30 min + 30 sec/coup. La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne via Helloasso est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1. Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive. Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription.

Le pointage est obligatoire sur place le samedi 5 juillet 2025 de 14h00 à 16h00 en salle CE.

Salle CE (Bâtiment du départ du téléphérique de la Perdrix) **pour la ronde 1**

Rond-point des Pistes
Quartier Centre Station
63610 Super-Besse

Prix de l'inscription GMI/MI gratuit, Adulte 60 euros, jeunes 30 euros. Pas de majoration si inscription sur place.

Article 5 : Horaire des rondes et possibilités de « Bye »

Horaire des rondes :

R1 : Samedi 5 juillet 16H30 (salle CE)

R2 : Dimanche 6 juillet 16H30

R3 : Lundi 7 juillet 9H30

R4 : Lundi 7 juillet 16H30

R5 : Mardi 8 juillet 16H30

R6 : Mercredi 9 juillet 9H30

R7 : Mercredi 9 juillet 16H30

R8 : Jeudi 10 juillet 9H30

R9 : Vendredi 11 juillet 9H30

La ronde 1 se situera Salle CE, les rondes 2 à 9 se situeront Salle de l'office de Tourisme.

Possibilité de prendre deux « byes » uniquement sur les rondes 1 à Ronde 7 en spécifiant très clairement et de visu à l'arbitre, Jean-Marc Flouzat, votre Bye. Le joueur doit absolument prévenir l'arbitre de son « bye » pour une ronde donnée AVANT la fin de la ronde précédente. Un « bye » donne droit à un demi-point.

Article 6 : Départage et prix

Les systèmes de départage des ex-æquo (même nombre de points de parties) sont dans l'ordre :

- 1 le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles),
- 2 le cumulatif
- 3 la performance.

Les prix seront affichés après la ronde 4. Les prix annoncés avant le tournoi sont garantis si minimum 80 joueurs payant leur droit d'inscription.

Les prix sont non cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Les prix au classement général sont attribués au partage intégral (ils sont partagés intégralement et à part égale entre les ex-aequo au nombre de points de parties qui peuvent y prétendre)

Tous les autres prix sont attribués en fonction du rang final du joueur, prenant donc en compte les départages définis ci-dessus.

Article 7 : Délai de forfait

Un joueur sera considéré comme forfait s'il ne s'est pas présenté devant l'échiquier 30 mn après le lancement de la ronde.

Article 8 : Règles générales

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et plus généralement dans l'ensemble de l'établissement. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Le joueur ou la joueuse au trait ne doit pas quitter la zone de jeu, le joueur ou la joueuse qui n'est pas au trait ne doit pas quitter le lieu de la compétition. Une dérogation peut être accordée par l'arbitre sur demande justifiée. Il est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il

faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte. L'attitude doit être convenable et la tenue correcte. Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours. Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. L'arbitre peut demander au joueur ou à la joueuse de vider le contenu des poches de ses vêtements et de ses sacs.